

Le développement durable

2024 - 2025



Lutter contre le dérèglement climatique et adapter la ville

Un territoire urbain confronté à des vulnérabilités climatiques multiples

Le changement climatique constitue aujourd'hui un facteur structurant des politiques publiques locales. À Arcueil, comme dans l'ensemble du territoire métropolitain francilien, ses effets se traduisent par une augmentation progressive des températures moyennes, une intensification des épisodes de chaleur estivale, ainsi qu'une évolution des régimes de précipitations, marquée par des épisodes orageux plus intenses et plus concentrés dans le temps.

Ces évolutions ont des conséquences directes sur le fonctionnement urbain et la qualité de vie des habitants. Elles accentuent les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, fragilisent les populations les plus vulnérables, mettent sous tension les réseaux d'assainissement et interrogent la résilience des espaces publics et du bâti existant. Dans ce contexte, la Ville d'Arcueil a fait le choix d'anticiper ces évolutions plutôt que de les subir, en intégrant l'adaptation climatique comme un fil conducteur de ses politiques d'aménagement et de gestion du patrimoine.

Cette stratégie repose sur une lecture fine des vulnérabilités locales, tenant compte de la densité urbaine, de la topographie, de la nature des sols et des usages du territoire. Elle vise à réduire l'exposition aux risques climatiques, tout en améliorant durablement le cadre de vie.

Le PLUi : un urbanisme durable et respectueux de l'environnement

Depuis avril 2022, la Ville d'Arcueil travaille à la modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de renforcer sa politique environnementale et urbanistique. L'objectif est de sanctuariser l'habitat pavillonnaire, de préserver et étendre les surfaces végétalisées, de limiter l'emprise au sol et de favoriser la pleine terre. Cette ambition s'inscrit également dans le cadre du PLUi, élaboré en partenariat avec le Grand-Orly Seine Bièvre et les 23 communes de l'Établissement Public Territorial, afin d'assurer une cohérence à l'échelle intercommunale.

En 2024, la Ville a organisé trois ateliers thématiques sur l'environnement, l'habitat, le commerce et l'artisanat pour présenter l'avancée du document et recueillir l'avis des habitants. L'année 2025 a été consacrée à la finalisation technique et à la concertation renforcée, **avec la mise à jour des diagnostics environnementaux et socio-économiques**, la rédaction du rapport de présentation et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ainsi que l'intégration des remarques issues de la concertation publique, en vue de l'enquête publique préalable à l'approbation.

Cette étape a permis de consolider plusieurs orientations clés pour Arcueil

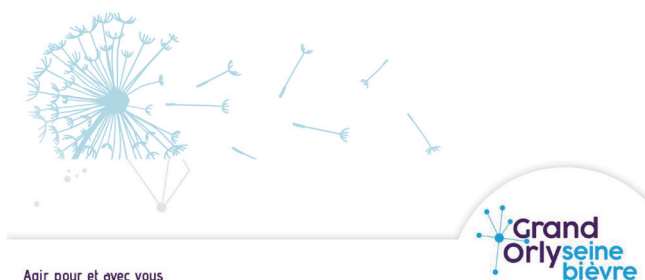
- ✓ **Valoriser le bâti existant** et les projets emblématiques (nouvel Hôtel de Ville, reconversion de l'ancien site Doumer) ;
- ✓ **Développer un urbanisme de proximité** conciliant densité mesurée, qualité architecturale et préservation des espaces verts ;
- ✓ **Intégrer des protections environnementales** pour les zones non urbanisées et renforcer la végétalisation des espaces urbanisés (protection des arbres, espaces tampons végétalisés, préservation de la pleine terre) ;
- ✓ **Prendre en compte le projet Cœur de Ville** dans les futures zones urbaines.

Le nouvel PLUi intègre une obligation de 30% de pleine terre pour toutes nouvelles constructions.

Plan Climat Air Energie Territorial

2026-2031

Décembre 2025



Agir pour et avec vous

Le PCAET 2025–2031 : une feuille de route pour accélérer la transition écologique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2025–2031 du Grand-Orly Seine Bièvre fixe la trajectoire écologique du territoire pour les six prochaines années, en réponse directe à l'urgence climatique.

Fruit de plusieurs concertations et ateliers de travail avec les villes depuis 2023, ce document stratégique et opérationnel définit 34 actions principales autour de quatre grandes orientations

- ✓ **Protéger la santé et le cadre de vie** des habitants face aux effets du changement climatique, en favorisant les îlots de fraîcheur, la rénovation énergétique et l'alimentation durable ;
- ✓ **Structurer un territoire sobre, résilient et décarboné**, via le développement des mobilités douces, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et de la réduction des déchets ;
- ✓ **Mobiliser les entreprises et collectivités** autour de la transition écologique et des emplois durables ;
- ✓ **Rendre l'administration du territoire exemplaire**, en matière de sobriété énergétique, de mobilités, de numérique et de pratiques internes.

L'année 2025 a été décisive pour le PCAET, avec :

- La finalisation du diagnostic territorial (bilan énergétique, vulnérabilité climatique, qualité de l'air) ;
 - La validation du programme d'actions 2025–2031, comprenant 34 actions principales et 96 actions structurantes ;
 - La concertation publique intercommunale, associant communes, associations et habitants ;
 - La préparation du vote d'adoption prévu début 2026 par le Conseil de Territoire du GOSB.
- Ce PCAET constitue ainsi une feuille de route partagée, mobilisant habitants, communes et acteurs du territoire pour faire d'Arcueil et du GOSB un territoire plus sobre, résilient et exemplaire dans sa transition écologique.

Une approche intégrée de l'adaptation climatique

L'adaptation au changement climatique ne peut être appréhendée de manière sectorielle. Elle suppose une approche transversale, mobilisant l'ensemble des politiques publiques locales : urbanisme, espaces verts, voirie, bâtiments, action sociale, santé publique.

À Arcueil, cette approche intégrée se traduit par une attention particulière portée à la conception des projets, dès leur phase amont. Les projets d'aménagement sont désormais pensés non seulement au regard de leurs usages immédiats, mais également de leur capacité à répondre aux contraintes climatiques futures. Cette logique se traduit par une prise en compte renforcée de la végétalisation, de la désimperméabilisation des sols, de la gestion alternative des eaux pluviales et de la qualité des matériaux utilisés. Cette démarche s'appuie sur une meilleure connaissance des réalités sociales et environnementales du territoire, enrichie en 2025 par un diagnostic réalisé par des étudiant.es de l'Université Paris Cité, dont les données géographiques contribuent à éclairer les choix d'aménagement.

L'objectif poursuivi est double : limiter les effets négatifs du changement climatique sur le territoire et faire des projets municipaux des leviers de résilience, capables d'apporter des réponses concrètes et visibles aux habitants.

Le projet Cœur de Ville : une opération emblématique de la transition urbaine

Le projet Cœur de Ville constitue l'opération structurante de la période 2024-2025. Il vise à transformer en profondeur les secteurs Doumer, Convention et Bas d'Arcueil, en renforçant leur attractivité, leur lisibilité et leur qualité urbaine.

Ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs : la nécessité de produire des logements dans un contexte de forte pression foncière, l'amélioration des mobilités et des espaces publics, ainsi que l'adaptation du tissu urbain aux enjeux climatiques. Il s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain, privilégiant la requalification de secteurs existants plutôt que l'extension de l'urbanisation.

Sur le plan environnemental, le projet Cœur de Ville constitue un véritable laboratoire de la transition écologique à l'échelle communale. Il intègre une ambition forte en matière de végétalisation et de désimperméabilisation, avec la création d'espaces publics plus perméables, plus ombragés et plus accueillants. Les choix d'aménagement visent à favoriser l'infiltration des eaux pluviales, à limiter les phénomènes de ruissellement et à améliorer le confort thermique en période estivale.

Par ailleurs, le projet contribue à la réduction de l'empreinte carbone de la commune, en favorisant des formes urbaines plus compactes, la mixité des fonctions et la proximité des services, limitant ainsi les besoins de déplacements motorisés.

Quelques données :

- Objectif de labellisation environnementale : Quartier Durable Francilien ou ÉcoQuartier ;
- Environ 287 logements, dont 30 % de logements sociaux, pour assurer une mixité d'habitat équilibrée (social, accession, intermédiaire). Matériaux biosourcés ou de réemploi exigés pour les constructions ;
- 2 000 m² de commerces et services de proximité ;
- 800 m² d'équipements publics (locaux associatifs, services municipaux) ;
- 33 600 m² d'espaces publics créés ou requalifiés, avec une forte végétalisation et désimperméabilisation.

Les chiffres clés de la concertation

- ✓ **Décembre 2021** : réunion publique où les grandes orientations du projet sont présentées à la population
- ✓ **Octobre 2022** : marche avec les habitant.es pour découvrir le territoire et échanger sur les enjeux du projet
- ✓ **15 février 2023** : atelier public sur le site du Centre Technique Municipal et le Centre ancien
- ✓ **21 avril 2023** : atelier public dédié au secteur Doumer, pour approfondir la réflexion sur les aménagements spécifiques de ce quartier
- ✓ **Mai 2023** : atelier public à l'Espace Jeunes
- ✓ **Juin 2023** : trois permanences organisées par les élus
- ✓ **Décembre 2023/janvier 2024** : dossier diffusé dans le journal municipal
- ✓ **3 février 2024** : restitution de l'étude sous forme de balade commentée, permettant aux citoyens de découvrir le projet sur le terrain
- ✓ **Février 2024** : exposition publique dans la ville sur les sites des projets

Sobriété foncière, désimperméabilisation et gestion de l'eau

La sobriété foncière constitue un principe central de l'action municipale. Elle répond à un double objectif : préserver les ressources naturelles et limiter les effets négatifs de l'artificialisation des sols sur le cycle de l'eau et le climat urbain.

À Arcueil, cette sobriété se traduit par une attention accrue portée à la désimperméabilisation des sols, notamment dans les espaces publics et les équipements municipaux. Les projets intègrent de plus en plus des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales, tels que des noues paysagères, des surfaces perméables et des plantations adaptées.

Ces dispositifs permettent de ralentir les écoulements, de limiter la surcharge des réseaux d'assainissement et de contribuer à la recharge des nappes phréatiques, tout en améliorant la qualité paysagère des espaces publics.

Une politique énergétique fondée sur l'exemplarité du patrimoine communal

La transition énergétique constitue un autre pilier fondamental de la lutte contre le dérèglement climatique. La Ville d'Arcueil s'attache à réduire durablement les consommations énergétiques de son patrimoine bâti, qui représente un levier majeur d'action à l'échelle communale.

La période 2024-2025 est marquée par la poursuite d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments municipaux. La rénovation de l'école Henri Barbusse, achevée en 2024, a permis d'améliorer significativement l'isolation thermique du bâtiment et de moderniser les équipements techniques. Ces travaux ont contribué à une réduction des consommations d'énergie et à une amélioration notable du confort des usagers.

En 2025, la Ville a engagé la rénovation de l'école Jean Macé, dans une logique similaire, avec une attention particulière portée à la performance globale du bâtiment. Ces opérations s'inscrivent dans une stratégie de long terme, visant à réduire les charges de fonctionnement, à limiter l'empreinte carbone du patrimoine communal et à améliorer la qualité des services publics.

Cette recherche d'exemplarité s'est également traduite par le déménagement de l'Hôtel de Ville en 2025. L'ancien bâtiment, construit dans les années 1960, présentait de fortes contraintes fonctionnelles et énergétiques : surfaces limitées (environ 3 500 m²), performances thermiques insuffisantes, accessibilité restreinte et coûts d'entretien élevés. Le nouvel Hôtel de Ville, issu de la réhabilitation de l'ancien siège de la CAVB, offre environ 7 000 m² de surfaces fonctionnelles et permet le regroupement de l'ensemble des services municipaux dans un bâtiment mieux adapté aux usages contemporains. Cette opération a également permis la fermeture des sites de Stalingrad et Convention, identifiés comme des passoires thermiques.

Principales caractéristiques du projet :

- ✓ **Réemploi du bâti** : réhabilitation d'un bâti existant plutôt que construction neuve, préservant le foncier et réduisant les émissions de CO₂.
- ✓ **Performance énergétique** : isolation renforcée, systèmes de chauffage et de ventilation optimisés, gestion technique centralisée (GTC).
- ✓ **Organisation fonctionnelle** : mutualisation des espaces de travail et de réunion, adaptation des espaces d'accueil du public
- ✓ **Extension Maitrise de l'emprise foncière** : absence d'artificialisation supplémentaire.

La mobilisation des agents et la diffusion d'une culture de la sobriété

Au-delà des investissements techniques, la Ville d'Arcueil considère que la réussite de la transition énergétique repose également sur les comportements et les usages. En 2025, la Ville d'Arcueil a rejoint le programme national Cube Villes, piloté par l'IFPEB et le CEREMA, pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ de ses bâtiments publics, grâce à des actions comportementales et de gestion, sans attendre de lourds travaux de rénovation.

L'objectif : -10 à -20 % de consommation d'énergie en un an, grâce à l'implication des agents et au suivi régulier des consommations.



Pour cette première année de participation, 5 bâtiments pilotes ont été sélectionnés :

Hôtel de Ville
CMUS (Centre Municipal et Universitaire de Santé Marcel Trigon)
Médiathèque Louis Pergaud
Galerie municipale Julio Gonzalez
Centre Maï Politzer

Entre janvier et octobre 2025, ces actions ont permis de réaliser 13,5 % d'économies d'énergie sur les sites suivis, dépassant les objectifs initiaux.

Objectifs pour 2025-2026 :

- Réduire de 10 % minimum les consommations d'électricité, chauffage et eau chaude sur les bâtiments engagés, avec déjà une baisse moyenne de 5 à 7 % constatée sur les sites pilotes au premier semestre 2025 ;
- Sensibiliser tous les agents municipaux aux éco-gestes et à la maîtrise de l'énergie ;
- Impliquer les usagers dans le suivi et la valorisation des efforts réalisés ;
- Établir une base de référence énergétique pour orienter les futurs investissements en rénovation et Contrats de Performance Énergétique (CPE).



Grâce à Cube Ville, Arcueil projette de faire de ses bâtiments publics des lieux exemplaires de sobriété énergétique et de transition écologique, tout en mobilisant les agents et les usagers autour d'objectifs concrets et mesurables.

CUBE Ville, c'est jusqu'à 20% d'économies d'énergie par an, par bâtiment communal



Des économies sans travaux lourds



Des équipes municipales mobilisées et engagées



Jusqu'à 20 % d'économies d'énergie par an par bâtiment communal

Désimperméabiliser et végétaliser la ville pour lutter contre les îlots de chaleur urbain

L'adaptation de la ville au dérèglement climatique se traduit aussi par une politique volontariste de désimperméabilisation des espaces publics. Les projets de voirie et d'aménagement intègrent systématiquement la réduction des surfaces minérales au profit de sols perméables et végétalisés. Cette approche vise à favoriser l'infiltration directe des eaux pluviales, à limiter le ruissellement et la saturation des réseaux d'assainissement, tout en contribuant à la recharge des nappes phréatiques.

La désimperméabilisation s'accompagne d'une végétalisation renforcée des espaces publics, conçue comme un levier majeur de lutte contre les îlots de chaleur urbains. La création de noues paysagères, de stationnements végétalisés et de surfaces plantées permet de rafraîchir l'espace public, d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la présence de la nature en ville. Ces aménagements participent également à la qualité paysagère et à l'attractivité des quartiers.

Entre 2024 et 2025, la Ville a par ailleurs poursuivi sa politique de végétalisation, avec la plantation de plus de 1 000 arbres et arbustes dans l'espace public. Le choix des essences repose sur des critères de résilience climatique, de biodiversité et d'adaptation aux contraintes urbaines. L'objectif est de constituer un patrimoine végétal diversifié et durable, capable de contribuer efficacement au rafraîchissement de la ville, à la gestion naturelle de l'eau et au renforcement des continuités écologiques.

✓ Exemples de réalisations : rue Berthollet et rue Jeanne d'Arc



Stationnement végétalisé rue Jeanne d'Arc



Rue Berthollet



Rue Berthollet



Préserver la biodiversité et renforcer la nature en ville

La nature en ville comme réponse aux enjeux climatiques et sociaux

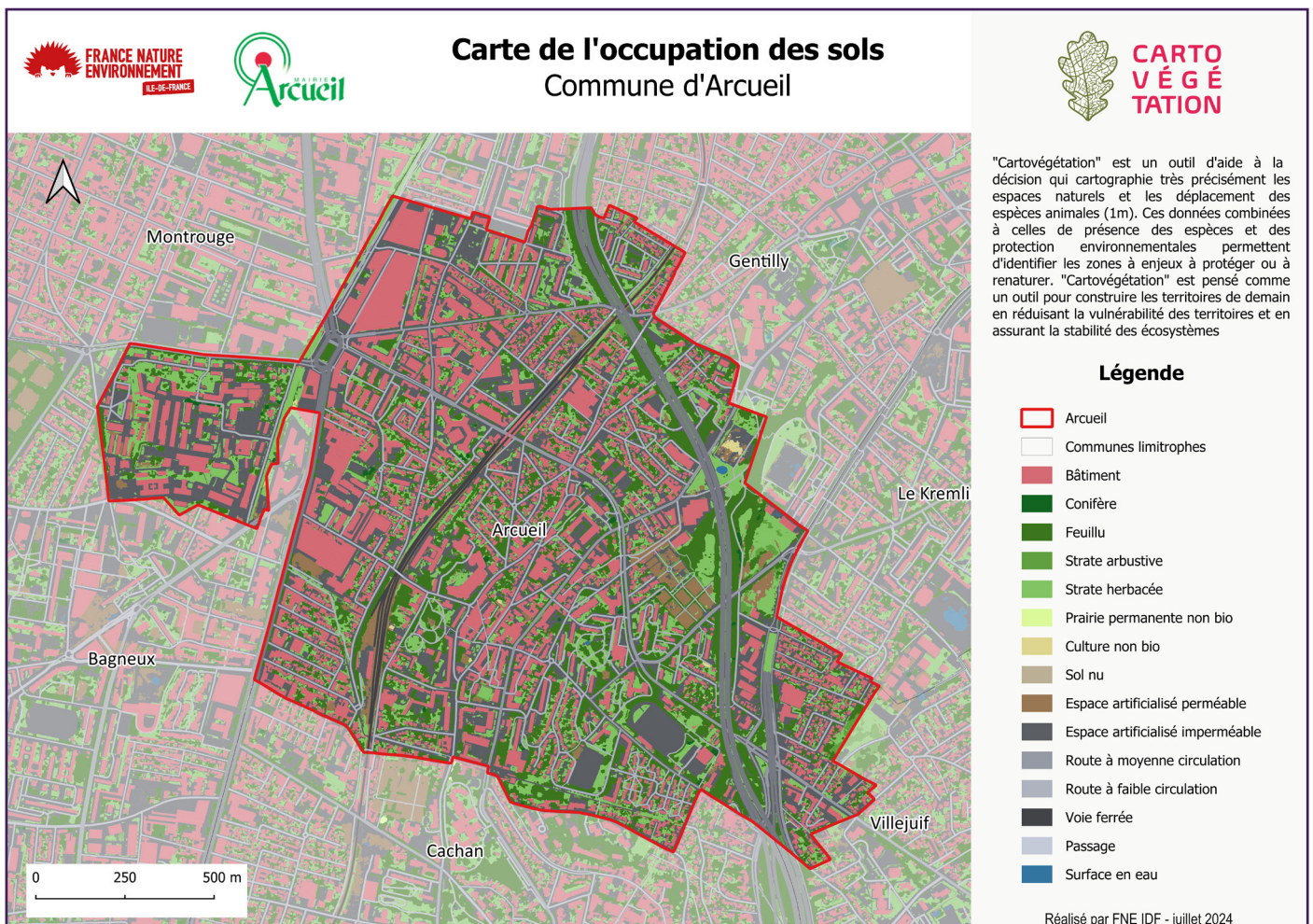
Dans un contexte urbain dense, la nature en ville constitue un enjeu à la fois environnemental, sanitaire et social. Elle contribue à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des nuisances sonores et au bien-être des habitants.

La Ville d'Arcueil a fait le choix d'inscrire la nature en ville au cœur de ses politiques d'aménagement, en considérant les espaces végétalisés comme des infrastructures à part entière, au même titre que les voiries ou les réseaux techniques.

Aujourd'hui, près de 30 % du territoire communal est végétalisé, dont une part significative de surfaces arborées. Ce patrimoine constitue une richesse qu'il convient de préserver, de renforcer et de transmettre.

Une meilleure connaissance de la biodiversité locale

La préservation de la biodiversité suppose avant tout une connaissance fine des milieux et des espèces présentes sur le territoire. C'est dans cette optique que la Ville a engagé, en partenariat avec France Nature Environnement Île-de-France, une étude approfondie des continuités écologiques.



La Ville présente aujourd'hui **une couverture végétale estimée à 30 %, avec une surface arborée de 19 m² par habitant**. L'étude s'est concentrée sur quatre groupes d'espèces représentatifs de la biodiversité locale : passereaux des milieux arborés (mésanges, merles, rouge-gorges), petits mammifères des milieux arborés (écureuils, hérissons), micromammifères des milieux ouverts (mulots, campagnols) et papillons.

L'étude a souligné l'importance de **renforcer les connexions écologiques, de préserver les espaces végétalisés et de réduire les ruptures de continuité**, notamment en centre-ville.

Ces enseignements ont été intégrés dans le PLUi, permettant de classer en **Espaces Paysagers Remarquables** plusieurs corridors et habitats écologiques, et ainsi de garantir que le développement urbain s'accompagne d'une protection durable de la biodiversité locale.

Protection du patrimoine arboré et continuités écologiques

Le patrimoine arboré constitue un élément structurant du paysage urbain et un levier essentiel de la biodiversité locale. Dans ce cadre, 130 arbres sont aujourd'hui protégés au titre des documents d'urbanisme. Cette protection traduit la volonté municipale de préserver les arbres les plus structurants tout en garantissant leur prise en compte dans les projets d'aménagement.

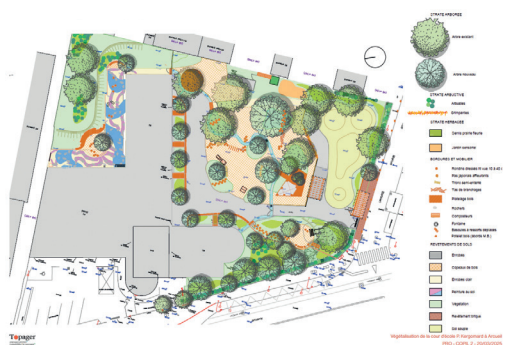
Au-delà de la protection individuelle, cette démarche s'inscrit dans une logique plus globale de préservation des continuités écologiques, visant à limiter la fragmentation des habitats et à favoriser les déplacements de la faune.

Afin de continuer à assurer une gestion durable et responsable, la Ville a réalisé un inventaire complet des arbres communaux. Ce travail permet d'évaluer leur état sanitaire, d'anticiper les besoins d'entretien et de renouvellement et de mieux intégrer les effets du changement climatique dans la gestion du patrimoine végétal.

Les projets municipaux intègrent désormais ces enjeux dès leur conception, afin de concilier développement urbain et respect des équilibres naturels.

Des cours d'écoles végétalisées, apaisées et favorables à la biodiversité

En 2025, la Ville d'Arcueil a également engagé la **transformation de la cour de l'école maternelle Pauline Kergomard**, dans le cadre de son plan de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces scolaires : **une cour rénovée par an**.



Plan des aménagements de la cour - Projet École maternelle Pauline Kergomard



Cour de l'école maternelle Pauline Kergomard

Ce projet vise à favoriser la biodiversité, améliorer le confort thermique et sensibiliser les enfants à l'environnement

- ✓ **Désimperméabilisation et renaturation des sols** : près de 70 % des surfaces minérales ont été remplacées par des matériaux perméables pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, avec la création d'une noue et la plantation de végétaux adaptés.
- ✓ **Renforcement de la biodiversité et îlots de fraîcheur** : 24 arbres et 112 arbustes plantés, dont 77,5 % d'espèces indigènes, introduction de plantes mellifères et endémiques, installation de nichoirs et de micro-habitats pour oiseaux et insectes.
- ✓ **Aménagements pédagogiques et ludo-éducatifs** : création d'un amphithéâtre pour les cours en plein air et d'un jardin sensoriel pour la découverte des plantes et des textures.

Impacts développement durable

- ✓ **Environnemental** : sols plus perméables, réduction des températures de surface, augmentation de la biodiversité locale.
- ✓ **Social et éducatif** : sensibilisation des enfants aux cycles de l'eau et à la nature, appropriation par les enseignants et les familles, cour de récréation inclusive.
- ✓ **Économique** : entretien simplifié et durable grâce à des aménagements résilients et peu coûteux.

Cette initiative illustre la volonté de la Ville de **concilier qualité de vie, éducation et transition écologique**, en faisant des cours d'école de véritables **espaces verts pédagogiques et multifonctionnels**.

Précédemment d'autres cours d'école ont fait l'objet de tels aménagements : Jean Macé, Jules Ferry...



Cour de l'école maternelle Jules Ferry en travaux



Cour de l'école maternelle Jean Macé

Le parc Erik Satie, un espace structurant pour la commune

Le réaménagement du parc Erik Satie constitue une opération emblématique de la politique municipale en faveur de la nature en ville. Sur une surface de 3,5 hectares, les travaux réalisés ont permis de désimperméabiliser plus de 2 600 m², de créer des noues paysagères et de renforcer la diversité végétale.

Ce parc joue aujourd'hui un rôle majeur dans la trame verte communale. Il constitue à la fois un espace de détente pour les habitants, un refuge pour la biodiversité et un support de sensibilisation aux enjeux environnementaux.



Améliorer le cadre de vie, favoriser les mobilités durables et la santé environnementale

Le cadre de vie comme enjeu central de la transition écologique

Le cadre de vie constitue un déterminant essentiel de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire communal. À Arcueil, ville dense et fortement urbanisée, les enjeux liés au cadre de vie sont étroitement liés aux politiques de mobilité, d'aménagement de l'espace public et de santé environnementale.

La municipalité a fait le choix de considérer ces enjeux de manière transversale, en intégrant les préoccupations environnementales dans l'ensemble des projets d'espace public. L'objectif poursuivi est de concilier les différents usages de la ville, tout en réduisant les nuisances, en améliorant la sécurité et en favorisant des pratiques plus durables.



Une politique volontariste en faveur des mobilités actives

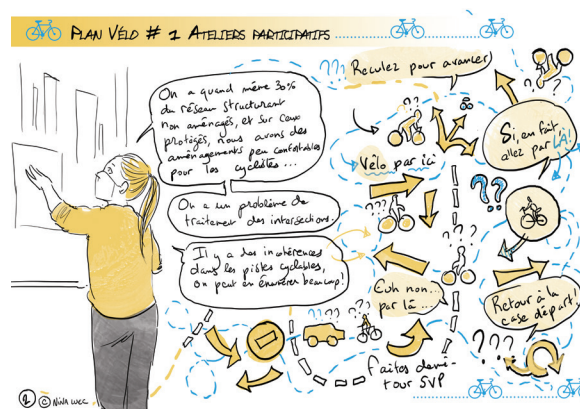
Le développement des mobilités actives constitue un levier majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la santé publique. La Ville d'Arcueil s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en mettant en œuvre une politique ambitieuse en faveur de la marche et du vélo.

Le Plan Vélo communal structure l'action municipale sur la période 2024-2025. Il vise à développer un réseau cyclable lisible, sécurisé et continu, en articulation avec les aménagements portés à l'échelle intercommunale et métropolitaine. Les travaux réalisés sur plusieurs axes structurants ont permis d'améliorer la sécurité des déplacements et de favoriser l'usage du vélo pour les trajets du quotidien. Parallèlement, la Ville a engagé des actions de sensibilisation et d'accompagnement, notamment auprès des publics scolaires, afin d'encourager l'adoption de modes de déplacement actifs dès le plus jeune âge.

La Ville agit aussi auprès des agents pour encourager des pratiques plus vertueuses. Le forfait mobilité durable permet aux agents utilisant le vélo, le covoiturage ou d'autres alternatives à la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail de bénéficier d'un soutien financier.

En 2024, 56 agents ont ainsi bénéficié du dispositif, dont une majorité l'utilise plus de 100 jours par an.

L'amélioration de la mobilité piétonne constitue un levier structurant de cette démarche en faveur d'un espace public plus sûr. En partenariat avec le Département du Val-de-Marne, et en application des évolutions réglementaires, 22 emplacements de stationnement situés à moins de cinq mètres des passages piétons ont été supprimés. Cette mesure vise à renforcer la visibilité entre piétons et automobilistes, afin de sécuriser durablement les traversées. Les espaces ainsi requalifiés ont permis l'installation d'arceaux vélos, la création de bandes végétalisées ou l'élargissement des trottoirs, contribuant à un partage de la voirie plus apaisé et plus adapté aux mobilités actives.



Plan Vélo : édition 2024 (annexe 2)

En 2025, un premier stationnement vélo sécurisé d'Ile-de-France Mobilités a été implanté à la sortie de gare RER B Laplace.

Chiffres clés Vélib'

En 2025, 6 stations Vélib' dont une nouvelle implantation prévue dans le quartier Kergomard
716 Arcueillais · es ont un abonnement Vélib'

Plan d'actions : développer le « système vélo »



Arcueil, une ville accueillante pour les usager·es à vélo

Apaisement de l'espace public et partage de la voirie

La transition écologique de la ville passe également par une requalification de l'espace public, visant à réduire la place de la voiture individuelle et à favoriser un meilleur partage de la voirie. À Arcueil, cette démarche se traduit par la mise en place progressive de zones apaisées, la réduction des vitesses de circulation et l'élargissement des espaces dédiés aux piétons.

Ces aménagements contribuent à améliorer la sécurité routière, à réduire les nuisances sonores et à renforcer la convivialité des espaces publics. Ils participent également à la lutte contre la pollution atmosphérique, en limitant les émissions liées au trafic automobile.

La requalification des rues et des places intègre par ailleurs des dispositifs de végétalisation et de gestion alternative des eaux pluviales, renforçant ainsi leur rôle dans l'adaptation climatique.

Requalification de la rue Berthollet en 2024 : installation d'un plateau traversant et adaptation des trottoirs aux normes PMR, avec contraste de revêtements pour améliorer l'orientation des personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la requalification de la voirie de l'avenue du Docteur Durand, deux réunions publiques ont eu lieu afin de présenter le projet en lien avec le Grand-Orly Seine Bièvre auprès des habitant·es.



Qualité de l'air, bruit et santé environnementale



La santé environnementale constitue un axe majeur de l'action municipale. Elle recouvre des enjeux multiples, liés notamment à la qualité de l'air, aux nuisances sonores et à l'exposition aux pollutions.

La Ville d'Arcueil s'appuie sur les dispositifs de surveillance existants à l'échelle métropolitaine pour suivre l'évolution de la qualité de l'air sur son territoire. Les actions menées en faveur des mobilités durables et de la réduction du trafic automobile contribuent indirectement à l'amélioration de cette qualité.

En matière de bruit, la municipalité intègre les enjeux acoustiques dans ses projets d'aménagement et de voirie. Les opérations de réaménagement de l'espace public visent à limiter les sources de nuisances et à améliorer le confort sonore des habitants.

Bornes électriques et autopartage : des solutions pour une ville plus respirable

Pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité, la Ville d'Arcueil et le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) déploient un nouveau réseau de bornes de recharge sur le domaine public : la borne bleue.

29 bornes électriques sont déployées sur la ville dont 4 implantées en 2024.

En 2024, le service d'autopartage Getaround associé au SIPPAREC a été reconduit afin de proposer des véhicules électriques en libre services pour les Arcueillais·es.

Les avantages de ce service d'autopartage :

- ✓ **Réduction de l'empreinte carbone** : En encourageant une mobilité plus collective, le service permet de limiter les émissions liées aux déplacements individuels
- ✓ **Accessibilité et flexibilité** : Les véhicules sont disponibles en libre-service, avec des réservations effectuées via une application mobile, offrant ainsi une solution souple et adaptée aux besoins des usagers
- ✓ **Moins de véhicules personnels** : Le recours à l'autopartage limite l'achat de voitures particulières, réduisant ainsi la congestion et le besoin en stationnement

Chiffres de fréquentation sur les 3 stations (2024) :

- ✓ 45% d'utilisation en semaine
- ✓ 59% d'utilisation le week-end
- ✓ Au sein du nouvel Hôtel de Ville, il a été implanté 5 bornes électriques pour la recharge des véhicules de la ville au sein du parking souterrain
- ✓ À ce jour, la Ville d'Arcueil compte 21 véhicules électriques

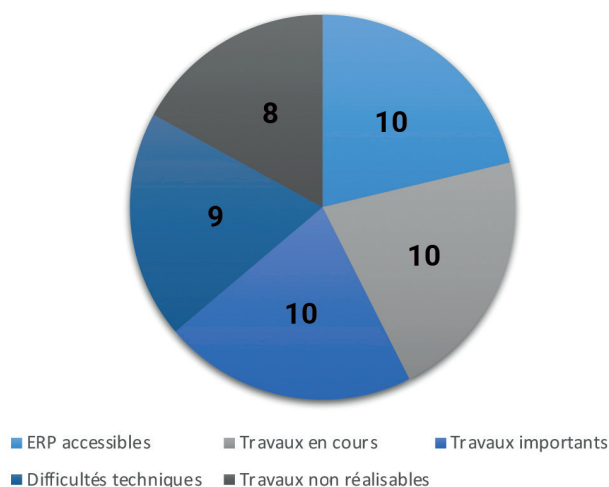


Accessibilité et inclusion dans l'espace public

La transition écologique ne peut être dissociée des enjeux d'accessibilité et d'inclusion. Les aménagements réalisés à Arcueil intègrent une attention particulière portée à l'accessibilité universelle, afin de garantir l'usage des espaces publics par tous les habitants, quels que soient leur âge ou leur situation.

Cette approche contribue à renforcer l'appropriation des espaces publics et à favoriser les mobilités actives pour l'ensemble de la population.

Répartition estimée des ERP selon leur niveau d'accessibilité





Promouvoir une consommation responsable et une gestion durable des ressources

Une approche globale de la consommation responsable

La consommation responsable constitue un levier essentiel de la transition écologique. Elle implique une remise en question des modes de production et de consommation, afin de réduire l'empreinte environnementale des activités humaines.

À l'échelle communale, la Ville d'Arcueil agit à la fois comme gestionnaire de services publics et comme acteur de sensibilisation auprès des habitants. Cette double posture permet de conjuguer exemplarité et accompagnement des changements de pratiques.

Alimentation durable et restauration collective

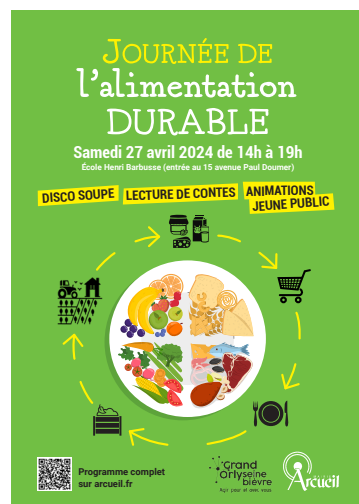
En 2024-2025, la Ville d'Arcueil poursuit sa politique d'alimentation durable dans les cantines scolaires et les actions municipales. L'accent est mis sur des produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique, tout en limitant le gaspillage alimentaire grâce à des menus équilibrés et adaptés à tous les âges.

Des initiatives concrètes ont été mises en place

- ✓ **Ateliers pédagogiques** : découverte des fruits et légumes de saison, sensibilisation au gaspillage et à la nutrition
- ✓ **Animations « anti-gaspi »** : défis et concours pour apprendre à mieux consommer et réduire les déchets alimentaires
- ✓ **Menus locaux et bio** : plus de 50 % de produits issus de circuits courts dans les cantines scolaires
- ✓ **Sensibilisation des familles** : fiches pratiques et rencontres pour encourager des pratiques alimentaires responsables à la maison



Atelier de sensibilisation sur l'alimentation durable



Chiffres clés 2024-2025

- ✓ **50 % de produits locaux et bio** dans les cantines
- ✓ **Réduction de 15 % du gaspillage alimentaire** dans les écoles participantes
- ✓ **Plus de 500 élèves sensibilisés** via les ateliers et animations

Grâce à ces actions, chaque repas devient une occasion d'apprendre à manger mieux, à respecter l'environnement et à soutenir l'économie locale, tout en faisant de la cantine un véritable laboratoire de la transition écologique pour les jeunes Arcueillais·es.



Où en sommes-nous de notre transition alimentaire ?

ECOLE ELEMENTAIRE HENRI BARBUSSE

📍 Arcueil

👤 200 couverts

🏫 Enseignement

👤 Gestion concédée



Qualité de la nourriture en 2024

22 % bio



29 % durables et de qualité (hors bio)



En 2023, nos produits étaient à 20 % bio et 32 % durables et de qualité (hors bio).



Journée de l'alimentation



La cuisine centrale - projet

Nos succès

- 🔴 Ce qui est servi dans les assiettes est au moins à 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % bio.
- 🌱 La fréquence minimale des menus végétariens est respectée.
- ♻️ La cantine n'utilise plus du tout de plastique ni pour sa production ni pour le service.

Réduction et valorisation des déchets



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) oblige les collectivités à trier les biodéchets à la source. À Arcueil, cette obligation est devenue une opportunité de transition écologique, impliquant habitants et collectivités dans la réduction des déchets organiques et la production de ressources renouvelables.

Pour faciliter ce tri, la Ville a lancé l'installation d'abris-bacs en partenariat avec le Grand-Orly Seine et Bièvre (GOSB). Ces dispositifs permettent de collecter les biodéchets, ensuite envoyés en usine de méthanisation pour produire du biogaz, contribuant ainsi à l'économie circulaire.

Implantations 2024-2025 :

- **Quartier Jean Macé** : 8 abris-bacs sur 7 sites (rue de la Division du Général / Leclerc / rue du Colonel Fabien, rue Maximilien Robespierre, Place de la Libération, rue Paul Doumer, avenue Paul Vaillant-Couturier, rue Malleret Joinville, rue Auguste Delaune)
- **Quartier Jules Ferry Nord** : 9 abris-bacs sur 7 sites
- **Quartier Barbusse** : 4 abris-bacs sur 4 sites



Ces nouveaux abris complètent les sites de compostage existants, renforçant l'accès au tri des biodéchets dans toute la ville et permettant aux habitants de participer activement à une ville plus verte et durable.





Figure 3 - Emplacement des abris-bacs dans le quartier Jean Macé



Depuis janvier 2024, Arcueil invite les plus jeunes à transformer leurs déchets en ressources utiles grâce à un **système de compostage autonome** installé dans plusieurs établissements scolaires. Les écoles maternelles Casanova et Jean Macé accueillent déjà ce programme innovant, où les élèves apprennent à réduire les déchets, recycler la matière organique et nourrir la terre.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- ✓ **3 sites de compostage** en fonctionnement dans les écoles,
- ✓ **2,2 tonnes de biodéchets valorisés**,
- ✓ **1,8 m³ de compost produit, réutilisé par le service Parcs & Jardins** pour enrichir les espaces verts de la ville.

Fort de ce succès, la Ville prévoit d'étendre cette expérimentation à d'autres établissements, pour que chaque élève devienne un acteur de la transition écologique dès le plus jeune âge.

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

La gestion de l'eau constitue un enjeu stratégique dans un contexte de changement climatique. La Ville d'Arcueil s'attache à promouvoir une gestion économe et durable de la ressource. Les bâtiments municipaux sont progressivement équipés de systèmes installés sur les robinets permettant de réduire le débit d'eau sans altérer le confort d'usage. Cette démarche contribue à diminuer les consommations d'eau potable au quotidien.

Les projets municipaux intègrent de plus en plus des dispositifs de récupération et d'infiltration des eaux pluviales, contribuant à la réduction des volumes rejetés dans les réseaux et à la préservation du cycle naturel de l'eau.

La Ville encourage également les habitants à adopter des pratiques plus sobres, notamment par la distribution de récupérateurs d'eau de pluie en partenariat avec le Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), afin de favoriser l'arrosage des jardins sans recourir à l'eau potable.

Économie circulaire et réemploi

La Ville encourage le développement de pratiques d'économie circulaire, visant à limiter le gaspillage des ressources et à prolonger la durée de vie des équipements. Cette approche se traduit notamment par des actions de réemploi, de réparation et de mutualisation des matériels.



Fête de la transition 2025

Semaine de l'Arbre



En 2024, la Ville d'Arcueil a renouvelé son engagement en faveur de la biodiversité urbaine et de l'adaptation au changement climatique à travers l'organisation de la Semaine de l'Arbre. Cet événement a permis de sensibiliser les habitants, les scolaires et les agents municipaux aux enjeux liés à la préservation du patrimoine arboré, à la lutte contre les îlots de chaleur et au rôle essentiel des arbres dans la qualité du cadre de vie.

Ateliers pédagogiques, plantations participatives et temps d'échanges ont contribué à renforcer la culture écologique locale et à inscrire l'arbre comme un élément structurant des politiques municipales d'aménagement et de transition écologique.



Renforcer la gouvernance, la participation et l'exemplarité de la collectivité

Une gouvernance intégrée de la transition écologique

La réussite de la transition écologique repose sur une gouvernance claire, transversale et partagée. À Arcueil, la municipalité a engagé une démarche de structuration de sa gouvernance environnementale, visant à intégrer les enjeux de développement durable dans l'ensemble des politiques publiques. Cette gouvernance s'appuie sur une coordination renforcée entre les services municipaux, ainsi que sur un dialogue constant avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Le budget vert comme outil de pilotage

La mise en place d'un budget vert constitue une avancée significative en matière de pilotage des politiques environnementales. Cet outil permet d'identifier, d'analyser et de suivre l'impact environnemental des dépenses publiques.

À Arcueil, le budget vert contribue à renforcer la lisibilité de l'action municipale et à objectiver les choix budgétaires au regard des objectifs de transition écologique. Il constitue également un outil d'aide à la décision pour les élus et les services.

Budget participatif

Depuis 2017, la Ville d'Arcueil place la participation citoyenne au cœur de ses projets grâce à son budget participatif, l'un des premiers dispositifs de ce type en France. Ce mécanisme permet aux Arcueillais·es de proposer, voter et réaliser des projets financés par la collectivité, renforçant ainsi le lien entre habitants et action municipale.



Depuis sa création, le budget participatif a connu cinq éditions (2017, 2018, 2019, 2021 et 2023), avec 190 000 € alloués à chaque édition

- 36 projets réalisés dans des domaines variés : culture, cadre de vie, sport, végétalisation urbaine et transition écologique.

Quelques exemples emblématiques :

- **Sécurité et mobilité** : passages piétons en trompe-l'œil pour sécuriser les cheminements dans le quartier Kergomard, stationnements et bornes de réparation pour vélos et trottinettes
- **Espaces de vie et de convivialité** : fresque murale au jardin Cauchy, réaménagement et verdissement de la rue Tailleferre avec aire de jeux pour enfants, jeux d'eau ludiques
- **Environnement et sensibilisation** : collecteurs de mégots recyclables, bornes anti-moustiques accompagnées de kits pédagogiques distribués aux habitants, fleurissement de l'entrée du quartier Kergomard



Dernière édition : une mobilisation record

En 2023

- ✓ 49 projets déposés
- ✓ 18 soumis au vote
- ✓ 7 projets élus
- ✓ 601 votants, illustrant l'intérêt croissant des Arcueillais-es pour les projets collectifs et durables



La cinquième édition 2025 : des projets en cours

- ✓ **Ombrage au square Zola** : installation de pergolas et assises pour créer des zones fraîches et agréables pour les enfants et les familles.
- ✓ **Reverdifier l'avenue de la République** : végétalisation d'un îlot et aménagement de stationnements deux-roues.
- ✓ **Bornes anti-moustiques** : expérimentation de dispositifs de lutte contre les moustiques-tigres, avec suivi et évaluation des résultats.



Grâce au budget participatif, les Arcueillais-es deviennent acteurs de leur ville, contribuant à la fois à l'amélioration du cadre de vie et à la transition écologique. Chaque projet est l'occasion de penser collectivement l'espace urbain et d'incarner une démocratie locale vivante et innovante.

Commande publique responsable

La commande publique représente un levier important de transformation des pratiques. La Ville d'Arcueil intègre progressivement des critères environnementaux et sociaux dans ses marchés publics, afin de favoriser des modes de production plus durables.

Cette démarche contribue à structurer des filières responsables et à diffuser les exigences environnementales au-delà du périmètre strict de la collectivité.

Formation et mobilisation des agents municipaux

Les agents municipaux jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. La Ville s'attache à les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques, notamment par des actions de formation et de sensibilisation.

Ces actions visent à diffuser une culture commune du développement durable et à favoriser l'appropriation des enjeux par l'ensemble des services.

En 2025, plusieurs temps forts ont été organisés, notamment deux ateliers sur la « Fresque du Climat » ainsi qu'une formation dédiée à l'adaptation au changement climatique, afin de mieux comprendre les impacts locaux et sensibiliser les agents dans leurs missions quotidiennes.

Des événements engagés

La transition écologique repose aussi sur l'implication des habitant.es et la diffusion d'une culture commune. À Arcueil, l'organisation d'événements dédiés à l'environnement constitue un levier essentiel de sensibilisation, de mobilisation et de participation citoyenne. Ces temps forts permettent de rendre concrets les enjeux climatiques et de biodiversité, de valoriser les initiatives locales et de créer des espaces d'échange entre habitants, associations et services municipaux. En associant pédagogie, convivialité et action collective, la Ville renforce l'appropriation des enjeux écologiques et encourage l'engagement de chacun au quotidien.

Les jardins partagés : cultiver la ville et le lien social

En 2024-2025, les jardins partagés d'Arcueil continuent de fleurir et de rassembler les habitants autour de projets collectifs et durables. Véritables îlots de biodiversité en ville, ils offrent aux Arcueillais·es la possibilité de cultiver légumes, fruits et fleurs tout en apprenant à jardiner de manière écologique.

Ces espaces ne sont pas seulement des jardins : ce sont des lieux de vie et d'échanges

Cette année, de nombreux ateliers et événements ont été organisés :



- Ateliers de compostage et de jardinage écologique pour sensibiliser petits et grands aux pratiques durables
- Journées « portes ouvertes » dans les jardins partagés pour découvrir les plantations et échanger avec les jardiniers bénévoles
- Troc de graines

Les jardins partagés contribuent ainsi à la transition écologique, à la préservation de la biodiversité et au renforcement du lien social. Chaque parcelle devient une occasion de s'impliquer, de se rencontrer et de participer activement à la création d'une ville plus verte, conviviale et responsable.



Framboiseraie - Nature en ville mai 2026



ANNEXE 1

Bilan fête de la transition 2025

La deuxième édition de la Fête de la Transition est un événement qui découle des priorités du mandat. Cet événement promeut : une politique d'inclusion, de transition écologique et de citoyenneté. Cet événement est destiné à sensibiliser les familles et les communautés locales aux enjeux de la mobilité durable et de la transition écologique.

Se voulant convivial, ce weekend avait pour objectif opérationnel de proposer diverses activités gratuites pour toutes et tous afin de répondre au mieux à cette sensibilisation.

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025 de 14h à 18h

Maison de la Bièvre et rue de la Division du Général Leclerc (fermée à la circulation des véhicules motorisés pour l'occasion)

Fréquentation : environ 300 personnes



SAMEDI 20 SEPTEMBRE de 14h à 17h30

Parcours et jeux de piste à vélo dans la ville

avec les animateur·trices de la ville
Parcours d'apprentissage dans le cadre du « Savoir rouler à vélo ». Ramenez vos vélos pour un atelier de customisation créative !

Stand sur la rénovation énergétique des bâtiments

avec le CAUE 94 – Agence de l'Énergie
Venez rencontrer des conseiller·ères en maîtrise de l'énergie pour échanger sur tout projet de rénovation performante. Profitez de micro-conférences et d'animations éco-gestes !

Stand Véligo

Essayez l'offre de vélos électriques et vélos cargos de Véligo !

Fabrication de portes clé en bois de récup'

avec l'association Extramuros.
Fabriquez et personnalisez votre porte-clés en bois de réemploi avec diverses techniques et outils de menuiserie.

Atelier d'auto réparation vélo

avec Fixnride et Paris Vélo Conseil
Vérifiez l'état de votre vélo avec un professionnel qui vous guidera dans de petites réparations si nécessaire !

Atelier herbier

avec l'association Naturez-vous
Venez en famille, à travers une balade dans le parc départemental, apprendre à reconnaître les arbres. Vous pourrez ensuite fabriquer un herbier « empreintes de feuilles » !

Marquage vélo Bicycode et jeux sur la mobilité

avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette
Marquez votre vélo dans la base de données de la police nationale afin qu'il puisse vous être restitué en cas de vol.

Découverte des produits bio franciliens

avec le Groupement Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France
Explorez la diversité des modes de production biologique d'Île-de-France et découvrez les producteur·ices proches de chez vous grâce à des jeux et des dégustations !

Conseil bien-être

avec le service jeunesse
Venez déguster des jus détoxifiants avec des fruits et légumes de saison. Conférence avec un naturopathe de 15h30 à 16h.

Restauration sur place samedi, vente de crêpes et de galettes avec Goutzy
Les 100 premières crêpes seront offertes !



Atelier création de cosmétiques maison

avec le service jeunesse
Initiez-vous à la fabrication de déodorants et de baumes à lèvres 100 % faits maison. Deux sessions d'atelier sont proposées : de 14h à 16h et de 16h à 18h.

Initiation skate & trottinette

avec Boulevard Urbain Sport
Apprenez à rouler en toute sérénité
Découvrez les bases du skate et de la trottinette tout en apprenant à évoluer intelligemment en milieu urbain.

Café troc livres

avec le secteur seniors
Rejoignez-nous au Café troc livres, un moment chaleureux où partager et échanger autour de livres. Venez découvrir de nouvelles histoires tout en contribuant à une démarche durable.

Atelier sur les changements climatiques et l'énergie

avec Planète Sciences Environnement
Explorez de façon ludique et interactive les enjeux des changements climatiques et du mix énergétique.

Atelier sur la potabilisation de l'eau

avec la Régie Eau Seine & Bièvre
Venez découvrir les actions de la régie Eau Seine & Bièvre !

Stand sur les déchets et biodéchets

avec le Grand-Orly Seine Bièvre
Venez découvrir les bons gestes de tri, l'occasion aussi d'en apprendre plus sur les biodéchets et le compostage !

Balade nature en ville de 14h30 à 15h30

avec la mission Nature en ville
Biodiversité d'Arcueil, de quoi s'agit-il ? Venez découvrir les richesses des lieux de nature d'Arcueil peu connus, où papillons, oiseaux, libellules et autres petits mammifères vivent.

Stand up 15h30 à 16h30

avec le Greenwashing Comedy Club
Contre le dérèglement climatique, nous n'avons pas de solution, mais on a des blagues. Le Greenwashing Comedy Club, ce sont des stand-uppers nouvelle génération qui portent un regard décalé sur l'état de notre planète et de ses humains. Rire décalé, garanti 100% sans éco-anxiété.



DIMANCHE 21 SEPTEMBRE de 14h à 17h30

Parcours et jeux de piste à vélo dans la ville

avec les animateur·trices de la ville
Parcours d'apprentissage dans le cadre du « Savoir rouler à vélo ». Ramenez vos vélos pour un atelier de customisation créative !

Atelier découverte des légumineuses, graines et farine

avec le Groupement Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France
Venez apprendre à reconnaître les graines et les types de farine. Dégustation de houmous et de pain maison avec des toppings sucrés/salés.

Stand Véligo

Essayez l'offre de vélos électriques et vélos cargos de Véligo !

Atelier d'éponges tawashi

avec la Maison de l'Environnement du Grand-Orly Seine Bièvre
Apprenez à fabriquer des éponges écologiques zéro déchet à partir de vieux tissus, une alternative pratique et durable !

Atelier d'auto réparation vélo

avec Fixnride et Paris Vélo Conseil
Vérifiez l'état de votre vélo avec un professionnel qui vous guidera dans de petites réparations si nécessaire !

Stand biodéchets

avec le Grand-Orly Seine Bièvre
Venez découvrir les bons gestes de tri, l'occasion aussi d'en apprendre plus sur les biodéchets et le compostage !

Marquage vélo Bicycode et jeux sur la mobilité

avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette
Marquez votre vélo dans la base de données de la police nationale afin qu'il puisse vous être restitué en cas de vol.

Initiation skate & trottinette

avec Boulevard Urbain Sport
Découvrez les bases du skate et de la trottinette tout en apprenant à évoluer intelligemment en milieu urbain, pour rouler en toute sérénité.

Atelier cyanotype

avec l'association Écritures
Venez réaliser une empreinte végétale grâce au soleil et vous serez émerveillés par ce procédé photographique !

Atelier fabrication de pain bio

avec l'association Courage le Groupe
Venez mettre la main à la pâte lors d'un atelier de fabrication de pain bio. Réalisez toutes les étapes, du pétrissage à l'enfournement, dans un four à bois !

Atelier création de cosmétiques maison

avec le service jeunesse
Initiez-vous à la fabrication de déodorants et de baumes à lèvres 100 % faits maison. De 14h à 16h ou de 16h à 18h.

Animation éco-gestes

avec Engie
Découvrez des éco-gestes pour adopter les bons réflexes au quotidien.

Atelier sur les changements climatiques et l'énergie

avec Planète Sciences Environnement
Explorez de façon ludique et interactive les enjeux des changements climatiques et du mix énergétique.

EXPOSITIONS

Le 20 et 21 sept.

La Bièvre, histoire d'une rivière malmenée
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

Le vélo
Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB)

CONCERT

Le 21 sept. de 17h30 à 18h

Avec le groupe de musique arcueilais Ceut'ty
Pour clôturer la fête de la Transition, venez profiter d'un concert acoustique.



ANNEXE 2

Plan vélo - édition 2024

VILLE D'ARCUEIL

Arcueil lance son Plan vélo



Améliorer vos déplacements à vélo

La municipalité s'engage à se doter d'un maillage cyclable horizon 2030.

Arcueil ville cyclable Arcueil

VILLE D'ARCUEIL

Arcueil lance son Plan vélo



Stationner votre vélo

Déploiement de 200 arceaux d'ici 2026 soit 60 arceaux par an et création de stationnements sécurisés en gare et sur voirie.

Arcueil cyclable Arcueil

VILLE D'ARCUEIL

Arcueil lance son Plan vélo



Vous accompagner dans votre pratique

Le dispositif Savoir rouler à vélo (SRV) apprend aux enfants à se déplacer en vélo pour l'entrée au collège.

Arcueil cyclable Arcueil